



Sommaire du n° 168 - novembre 2019

- Page 1** : les congés imposés, les conditions de travail
Page 2 : des volontaires « pressentis », la retraite
Page 3 : les congés imposés : échanges avec la direction



Sud Groupe GFI est une section
du syndicat :



Les Congés imposés

**POUR CERTAINS CE N'EST PLUS HAPPY MAIS PLUTOT DEPIT
D'ÊTRE A GFI**

Dans une belle précipitation, à mi-octobre, la direction a décidé d'imposer 11 jours de congés payés à de nombreux salariés, selon des profils définis comme les personnes en intercontrats, les salariés du support, ou travaillant en TMA, ou encore dont les clients ont soldé le nombre de jour de contrat annuel pour ne les reprendre qu'en janvier. Une intersyndicale composée de Solidaires, CFTD, CGC, CFTC et CGT a interpellé Mr Rouaix, puis devant sa réponse, l'intersyndicale a interpellé les 32 directeurs pour leur demander de passer outre ces directives. Mme Laik nous a aussitôt répondu pour tenter maladroitement et de façon mensongère de minimiser l'impact d'une telle mesure (Vous trouverez cet édifiant échange épistolaire en fin de tract).

Pour masquer cette précipitation, juste deux mois avant le 16 décembre, la direction nous parle de gestion pro active, alors que le but caché, mais pas masqué est, bien sûr, d'améliorer « les chiffres » pour la fin d'année 2019 en baissant les provisions sur charges des congés payés, et ainsi tenir les objectifs fixés par notre actionnaire Qatari dans le boost 2020, afin que CERTAIN (Le mot est bien écrit au singulier) puisse toucher sa prime !
Devant ces directives, certains managers, pour se couvrir, sont toujours plus zélés, et n'hésitent pas à déborder de leurs prérogatives d'employeur, en usant et abusant. **Aussi afin de vous aider :**

- dites-nous si vous êtes parent isolé et avez moins de 5 jours de congé entre janvier et mai
- dites-nous si votre responsable vous a imposé plus de congés qu'il ne restait dans votre solde, vous obligeant illégalement à prendre des congés par anticipation (CP de l'année prochaine)
- dites-nous si votre responsable vous a imposé 11 jours à partir du 16 décembre (par exemple : 3 cas connus par le CSE en région Auvergne Rhône Alpes, alors que Nicole Laik écrit que la demande n'est seulement que de 6 jours)

Ainsi nous avons rencontrés des personnes qui vont se retrouver sans congés entre janvier et mai 2020, sans considération ni de leurs obligations familiales, ni de leur santé, détériorant ainsi leurs conditions de travail.



CONDITIONS DE TRAVAIL : L'ESPACE C'EST DE L'ARGENT

Quand un actionnaire vous fixe des objectifs irraisonnables en termes de marge et que vous souhaitez tout de même faire le maximum pour obtenir votre carotte en millions d'euro de prime, vous êtes prêts à faire n'importe quoi et à imposer des conditions de travail intenable aux salariés.

Chacun, pourra en témoigner les salles de travail se remplissent de plus en plus, les open-space s'agrandissent, les bureaux se rapprochent et s'entassent !

Ainsi on a vu à Lyon, des salariés assis sur des caissons, des salariés s'entasser dans 3m² à Montpellier, les bureaux « marguerites » disparaître au profit des bureaux « côte à côte » à Mozart et un peu partout dans les agences en région.

Quand cela ne suffit plus, Gfi envisage, pour grappiller quelques mètres carrés supplémentaires, de nouvelles organisations qui ont pourtant démontré leur inefficacité et leurs effets néfastes sur la santé des salariés : ainsi le Flex-Office est aujourd'hui proposé à Toulouse. La commission SSCT a diligenté une enquête auprès des salariés à ce sujet.

**Les CSSCT peuvent intervenir à votre
demande, n'hésitez pas à les
contacter !**

Des volontaires « pressentis ».

La direction Nantaise présentait le 27 septembre un projet de mise en place d'une équipe en 2x8 (6h/22h – 6j/7). Cette équipe N2 multi-compétences (Analystes d'Exploitation, Admin Système, DBA) serait composée de 12 salariés fin 1er semestre 2020.

But de l'opération : améliorer l'efficacité, le temps de traitement et de réalisation d'activités complémentaires notamment des opérations réalisable en Heures Non Ouvrables (MCO, Patching...).

Ces changements d'horaires étant un élément impactant sur la vie personnelle des salariés, il était explicitement indiqué que la composition initiale à partir des équipes en place se ferait sur la base du volontariat. Hélas devant le peu d'enthousiasme des intéressés (qui ne l'étaient pas, comme on pouvait s'y attendre), le management force un peu la main de certains « pressentis ». On leur a expliqué qu'ils couraient le risque de se voir affecter à la BU pour des missions sur Niort ou au-delà...

Les salariés auraient préféré que l'on parle mesures d'accompagnement, ne serait-ce parce qu'il n'y a pas de transports en commun à proximité, pour cette extension de plage horaire.



Nİ RETRAİTE A POINTS, Nİ DROİT EN MOİNS TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE !

Le gouvernement à grands coups de communications mensongères souhaite modifier nos systèmes de retraites. Il nous a annoncé vouloir en débattre et négocier et « en même temps » « n'avoir aucune forme de faiblesse ou de complaisance » : l'art de dire tout et son contraire !

Ne vous y trompez pas, cette réforme ne sera ni juste, ni égalitaire. Si l'objectif est d'équilibrer les comptes (qui ne sont pas si loin de l'équilibre toutefois), cela ne pourra se faire que par une baisse des budgets et donc une baisse des allocations puisque les entreprises et les actionnaires ne sont pas mis à contribution et qu'aucune recette supplémentaire n'est envisagée.

En prime, le système de retraite à point pénalisera les précaires et tout ceux qui ont connu des périodes de chômage puisque seules les périodes travaillées capitalisent des points.

Posons-nous les bonnes questions !

- ✓ L'augmentation de l'espérance de vie justifie-t-elle une augmentation de la durée du travail ou l'augmentation de l'espérance de vie s'explique-t-elle par la baisse du temps de travail acquis au cours des luttes des salariés depuis plus d'un siècle ?
- ✓ Combien de salariés sont-ils encore en activité à l'âge de 65 ans ?
- ✓ Repousser l'âge de la retraite n'est-ce pas déporter les budgets de la caisse de retraites vers la caisse des assurances chômage ?
- ✓ Justement la réforme de l'assurance chômage votée ce mois-ci qui aura un effet dévastateur sur le montant des indemnités ne fait-elle pas partie d'une politique générale de paupérisation des classes moyennes et populaires ?
- ✓ La fin des régimes spéciaux va-t-elle améliorer votre quotidien et pourquoi toujours tirer les droits des salariés vers le bas ?

C'est quoi cette répartition des richesses ?

Ne nous laissons pas imposer cette réforme injuste alors que l'argent est dilapidé par des cadeaux aux entreprises et au patronat depuis des années qui aurait pu permettre de mener des projets ambitieux de justice sociale et environnementale. C'est ainsi 70 milliards de CICE qui ont été distribués depuis 2014, pour le résultat que l'on connaît : pas de création d'emploi mais une hausse faramineuse des dividendes (58 milliards de dividendes versés en 2018 pour les seules entreprises du CAC40). 70 milliards gaspillés pour les plus riches, c'est largement de quoi payer des retraites dignes pendant des dizaines d'années à des salariés qui ont trimé toute leur vie. 70 milliards pour bien se rendre compte : c'est 8 fois le budget de l'environnement, 10 fois celui de la justice ou encore 1,5 fois celui de l'éducation. Alors vous trouvez ça juste ? **TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE POUR DEFENDRE NOS DROITS !**

L'intersyndicale interpelle le PDG

Envoyé : mardi 15 octobre 2019 15:15

À : Rouaix Vincent <vincent.rouaix@gfi.fr>

Objet : Objet : demande d'intervention du PDG devant la commission paritaire de l'UES le 16/10/19 pour des explications sur la situation financière du Groupe Gfi

Monsieur ,

Au vu des récentes et très fortes exigences de vos services pour que de très nombreux salariés de Gfi en France, soldent au plus tard le 31/12/19, la totalité (ou l'essentiel) de leurs Congés Payés et RTTS dont ils disposent jusqu'au 31/05/20, les Organisations Syndicales nourrissent les plus vives inquiétudes sur la santé financière du Groupe Gfi .

En effet, une telle mesure qui a notamment pour effet l'amélioration du résultat de l'exercice 2019, pourrait révéler que le Groupe Gfi est dans une situation grave voire dangereuse. C'est pourquoi, nous vous demandons d'intervenir en urgence pour clarifier la situation devant les représentants du personnel.

Nous vous proposons de rencontrer toutes les organisations syndicales représentatives de l'UES, à l'occasion de la réunion de la commission paritaire du **16/10/19** convoquée à Saint Ouen par la Direction, dans le cadre du lancement des NAO 2020.

Dans l'attente de votre intervention, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président Directeur Général du Groupe Gfi, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Catherine Lintignat
DSC CFDT

Alina Tortochaut
DSC CFE-CGC

Michel Le Gouvello
DSC CFTC

Marc Aubertin
DSC Solidaires

Véronique Adolphe
RSS CGT



Réponse du PDG

De : Rouaix Vincent

Envoyé : mardi 15 octobre 2019 17:49

À : Tortochaut Alina <alina.tortochaut@gfi.world>

Cc : Laik Nicole <nicole.laik@gfi.fr>; Dumont Anne <anne.dumont@gfi.world>; Juvin-Piron Nicolas <nicolas.juvin-piron@gfi.world>; Lintignat Catherine <catherine.lintignat@gfi.world>; Le-Gouvello-De-La-Porte Michel <michel.le-gouvello-de-la-porte@gfi.world>; Aubertin Marc <marc.aubertin@gfi.world>

Objet : RE: Objet : demande d'intervention du PDG devant la commission paritaire de l'UES le 16/10/19 pour des explications sur la situation financière du Groupe Gfi

Madame,

Votre message a retenu toute mon attention, mais sur la forme, la réunion de la commission paritaire du 16 octobre 2019 n'est pas le lieu pour répondre à vos questions. Sur le fond, votre émotion ne me semble pas en adéquation avec la gravité du sujet. Celui-ci est comme tous les ans un sujet sensible, dont nous avons souhaité faire évoluer la gestion défailante des autres années, car laissée au libre arbitre des unités et des personnels.

Nous avons donc décidé devant ce défaut permanent d'exécution des consignes, d'adopter une approche que beaucoup de nos confrères ont mis en œuvre, y compris dans les sociétés de conseil.

Il est donc demandé, comme chaque année de gérer de manière proactive les soldes de congés en fonction de la situation individuelle des salariés et de la période de sous-activité de certains services, mais au travers d'un process différent et renforcé.

Cette gestion est avant tout opérationnelle, son objectif premier étant d'adapter les périodes de sous-activité avec la prise des congés, spécialement en période de fin d'année où de nombreux clients sont fermés et l'activité moins importante.

J'ai prévu d'intervenir le 6 novembre prochain devant le CSEC sur les orientations stratégiques et je ferai, comme j'en ai l'habitude, un point sur la situation du Groupe.

Je ne manquerai pas de revenir sur ce point si nécessaire.

Bien à vous.

Vincent Rouaix

Président-Directeur Général

L'intersyndicale interpelle les Directeurs

Lundi 28 octobre, l'intersyndicale envoie 32 courriels aux Directrices et Directeurs du Groupe.

Envoyé : lundi 28 octobre 2019 08:01

Objet : NON à la Directive de prise obligatoire de congés avant le 31/12/19 -----TR: Objet : demande d'intervention du PDG devant la commission paritaire de l'UES le 16/10/19 pour des explications sur la situation financière du Groupe Gfi

Madame La Directrice, (Le Directeur)

Vous trouverez ci-après la réponse du PDG à l'interpellation du 15/10/19 des Organisations syndicales représentatives de l'UES, relative à l'obligation faite à de très nombreux salariés de **solder la totalité (ou l'essentiel) de leurs congés et RTTS avant le 31/12/19 .**

Quelles que soient les raisons d'une telle initiative, annoncée de manière particulièrement brutale aux salariés ciblés, nous tenons à vous alerter sur les conséquences de cette directive qui conduira à ce que de nombreux salariés ne disposent plus du tout ou quasiment plus du tout , de jours de congés pouvant être pris au cours des 5 premiers mois de l'année 2020 (de janvier à fin mai 2020).

Nous vous demandons de surseoir à cette directive car elle mettra en situation de plus grande fragilité, notamment :

- les salariés dont la santé est amoindrie (y compris le personnel porteur de handicap et de ce fait soumis à des contraintes personnelles spécifiques),
- les femmes et les hommes seuls ayant la charge d'enfants,
- les familles dont les enfants sont scolarisés,
- et tous ceux qui travaillent sous pression sur des projets très contraints, pour qui en particulier, le risque d'épuisement professionnel (burnout) sera accru.

L'impossibilité du fait de la Direction, de prendre quelques jours de congés au cours de ces 5 mois aura des répercussions sur la santé des salariés ciblés. **La situation ainsi engendrée est contraire à l'obligation de résultat qui incombe à l'entreprise, de par les textes, en matière de sécurité et de protection de la santé.**

Une telle directive appliquée à l'aveugle, viole de surcroît le principe d'équilibre vie privée / vie professionnelle et porte un coup fatal au dispositif « Happy Gfi » que la Direction se vante publiquement de promouvoir dans l'entreprise, et ce, alors même que les négociations sur la QVT (Qualité de vie au Travail) sont en train de démarrer dans le cadre des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires).

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition pour un dialogue direct avec nos représentants.

Cordialement

Catherine Lintignat
DSC CFDT

Alina Tortochaut
DSC CFE-CGC

Michel Le Gouvello
DSC CFTC

Marc Aubertin
DSC Solidaires

Véronique Adolphe
RSS CGT



Réponse de la DRH

De : Laik Nicole

Envoyé : lundi 28 octobre 2019 11:40

À : Aubertin Marc <marc.aubertin@gfi.world>; Lintignat Catherine <catherine.lintignat@gfi.world>; Adolphe Veronique <veronique.adolphe@gfi.world>; Le-Gouvello-De-La-Porte Michel <michel.le-gouvello-de-la-porte@gfi.world>; Tortochaut Alina <alina.tortochaut@gfi.world>

Objet : RE: NON à la directive de prise obligatoire de congés avant le 31/12/19 ----- [reprise de l'objet du mail du 15/10/19 au PDG]

Mesdames, Messieurs

Suite aux mails adressés ce jour aux managers du Groupe Gfi, nous vous rappelons en tant que de besoin le sujet. La gestion des congés est proactive en fonction de la situation individuelle des salariés et des périodes de sous-activité. Le premier paramètre (situation individuelle des salariés) amène les managers à tenir compte de la situation des salariés. Le second paramètre (périodes de sous-activité) amène les managers à gérer les prises de congé en fonction des impératifs de mission et de service.

Ceci étant rappelé, les termes de vos mail de ce jour sont totalement disproportionnés.

De première part, puisque la gestion des congés étant individualisée, elle tient compte de la situation de chaque salarié. De seconde part, puisque seuls les services en sous-activité en fin d'année et les salariés sans affectation sont concernés, ce qui constitue une mesure de gestion pour le moins normale.

De troisième part, le rythme annuel des repos est adapté : sur 37 jours de repos, 15 sont à prendre de juin à septembre, 6 à 10 en décembre, cela laisse plus d'une semaine pour janvier à mai, période qui correspond à une forte activité notamment pour les services en sous-activité en fin d'année.

Cordialement

Nicole LAIK

Directeur des Ressources Humaines Groupe



Vous pouvez aujourd'hui compter sur les DS SUD Groupe GFI, les RS des CSE, des élues ou élus pour vous défendre

Marc AUBERTIN (DSC France)	06 70 40 47 88	Guillaume MAHELLE (DS Nord)	06 03 18 39 24
Patrice BOUVET (DS Progiciels)	06 09 59 74 87	Régis SCHAFFRAN (DS Nord)	06 52 06 49 98
Yasmina DJERRAR (DS Progiciels)	06 67 22 12 06	Franck AUGER (DS Ouest)	
Patrice SCHIFFLI (DS Est)	06 04 17 12 05	Christophe BAUDRY (DS Ouest)	06 88 60 75 20
Eric BURRI (DS IDF)	06 76 65 11 01	Anne OURY (DS Ouest)	06 30 49 67 67
Laurent CALVET (DS IDF)	06 32 05 00 92	Patrick POUS (DS Rhône Alpes)	06 95 87 88 31
Nadira ZEROUAL (DS IDF)	06 03 52 71 67	Yann KERBIRIOU (DS Rhône Alpes)	07 61 63 52 67
Laure NETZ (DS Méditerranée)	06 09 34 78 20	François PELTIER (RS CSE IDF)	06 62 49 26 81
Vincent BRACCHETTI (DS Sud-Ouest)	06 70 49 84 93	Tomas RODRIGUEZ (RS CSE Progiciels)	06 64 08 98 93
Geneviève DELJOUGLA (DS Sud-Ouest)	06 60 63 70 98	Gilles ADIDA (RS CSE Rhône Alpes)	06 89 59 39 02
Olivier LEFRANCQ (DS Nord)	06 19 87 58 97	Mylène BOHN (RS CSE Est)	